

## Groupe de Travail AMENAGEMENT Sous-groupe ZAE

### Compte-rendu de réunion du 17 mai 2023

#### Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Claire AJOUÇ	CRIGE PACA		x
Cédric ANSARD	Région Hauts-de-France et Géo2France	x	
Félix BEAUVAIS	Cerema Ouest / projet foncier		x
Eric BERNIER	DDT69 / SIG valorisation des données		x
Martin BOCQUET	Cerema Hauts de France		x
Florian BORET M. FERNANDEZ	CC du Pays de Lunel		x
Véréna BOURBIA	ADUGA chargée d'études éco. et territoire	x	
Laurence CANTALOUBE-KIM	Région PACA , cheffe projet foncier éco.		x
Guillaume CASTELLA	Roannais agglomération	x	
Lucas CHEVRIER	Intercommunalités de France		x
Frédéric DENEUX	Directeur du CRAIG	x	
Nicolas DIEUX	DDT69 responsable info géographique	x	
Yoaan DUMON	Agence économique régionale BFC	x	
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest - Animateur GT CNIG	x	
Christine GRIMAL	Cerema Med chef projet stratégie foncière	x	
André-Robert HORANIMANA	Cerema HdF Chargé d'études foncières		x
Jamila JAAIDANE	ANCT chargée de mission, référent foncier		x
Clément JAMET	Agence urba de l'aire métrop. Lyonnaise		x
Gaëlle JAUBERT	Maire de Tresses service Aménagement		x
Frédéric LECLERC	DREAL Centre-Val de Loire, coord.SIG		x
Noémie LE GRAND	Institut Paris Région/dept. éco/géomatique		x
Bertrand LEROUX	Cerema Ouest / dir. projet Urbansimul		x
Céline MAGNIER	DREAL Centre-Val-de-Loire		x
Laurence NOLORGUES	IPR - chargé projet éco et aménagement	x	
Salim OUCHEN	DHUP / AD3 Politiques foncières		x
Thomas PETILLON	GIP ATGeRI - observatoire NAFU	x	
Kevin PONCHON	CRAIG - chargé de missions SIG	x	
Nicolas ROCHARD	Géo2France, chef de projet Data	x	
Lucas RODRIGUEZ	Cerema Med, études foncier logement	x	
Mickaël VADIN	Région Grand Est, chef de projet	x	
Renaud VANDEN-BOGAERDE	Région Hauts-de-France - admin. SI	x	

#### Ordre du jour :

- Revue de la version martyr du [projet de standard CNIG ZAE](#)

Prochaines réunions : **14 juin 2023 et 11 juillet 2023 à 9h30**

*L'ensemble de la documentation et des présentations de la réunion est disponible sur [l'espace de partage](#) du GT CNIG Aménagement.*

## 1. Revue du précédent compte-rendu

Le [précédent compte-rendu](#) du [sous-groupe ZAE](#) est validé.

Actions réalisées :

- *poursuite de la comparaison des modèles de données (A. Gallais)*
- *premier projet de modèle national ZAE (A. Gallais)*

Actions à lancer ou poursuivre :

- *chacun dispose d'un compte Github et s'abonne au fil de discussion (tous)*

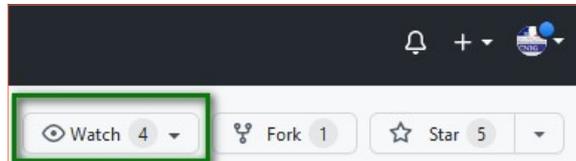
Rappel :

Le [Github ZAE](#) destiné à faciliter la centralisation et gestion collaborative du SG ZAE.

Il comprend actuellement les parties [éditoriale](#), [documentation](#), [réunions](#), [issues](#), [projet de standard](#) (à venir), et ultérieurement sa traduction au format JSON pour [schema.data.gouv.fr](#) de Etalab.

La partie [issue](#) centralise les discussions collaboratives autour du projet de standard. Elle est destinée à proposer des sujets (corrections, évolution du projet de standard, etc.), à y contribuer et à les suivre. Elle permet également d'en garder l'historique.

Il est important que chacun dispose d'un compte Github (gratuit, sur inscription avec son adresse mail) et s'abonne au fil de discussion en cliquant sur la touche watch.



## 2. Point d'infos, actus

La partie [documentation du Github](#) s'est étoffée avec les contributions de l'ADUGA et de GéoCompiègne :

### ADUGA

- [Notice méthodologique de l'inventaire des ZAE du Grand Amiénois](#)

### GéoCompiègne

- [Prescriptions spécifiques locales pour le suivi et la gestion de l'activité économique](#). Il s'agit d'une extension avec remaniement léger et réversible du modèle régional ex-picardie 2015
- [Modèle de données](#)
- [Exemple de métadonnées](#)

### 3. Revue de la version martyr du projet de standard CNIG ZAE

Par A. Gallais, Cf. [Présentation ici](#) et [projet de standard CNIG ZAE](#)

#### 3.1 Notion de pôle économique

La notion de **pôle économique** regroupant des sites économiques est intéressante à plusieurs titres :

- le pôle économique correspond à la réalité perçue par les territoires et permet de mieux appréhender l'observation statistique : nombre d'établissements dans le site, nombre d'emplois, typologie de pôle (à définir).
- cette notion "macro" répond à une logique d'observation qui vient compléter assez naturellement la logique de gestion territoriale des sites à plus grand échelle.
- le pôle constitue un élément important de représentation cartographique de l'activité économique en donnant à voir à petite échelle (régionale voire départementale) l'attractivité globale d'un territoire.

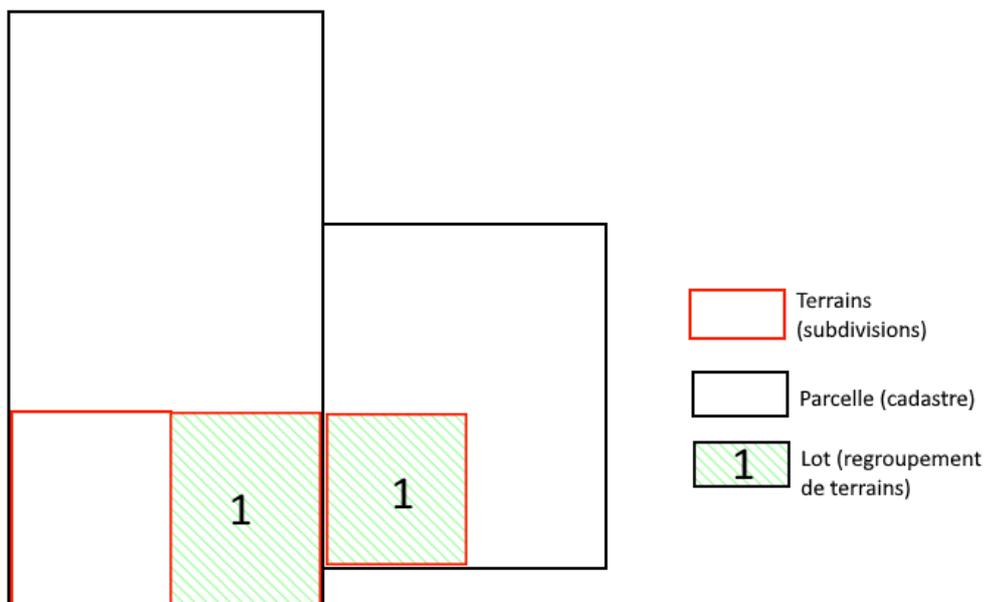
#### Décision / Actions

*- le sous-groupe ZAE valide l'intégration de la classe d'objets "pôle économique" dans le projet de standard comme classe relationnelle sans géométrie, permettant de regrouper les sites économiques, afin d'en présenter des informations statistiques et une situation cartographique globale.*

#### 3.2 Terrain à vocation économique

La classe "emprise foncière" du projet de standard peut être renommée en "terrain à vocation économique" réservé à l'intérieur d'un site économique.

Dans la majorité des cas le terrain à vocation économique s'appuie sur le référentiel cadastral, mais il peut totalement s'en affranchir avant remembrement cadastral, comme l'illustre ce schéma de Y. Dumon et V. Bourbia :



Le terrain à vocation économique est destiné à porter les informations relatives aux stades d'occupation, d'aménagement, de commercialisation, et la connaissance du type de

maîtrise foncière (publique, privée, etc.)

Hors réunion, l'[issue 13](#) propose la définition :

*"Ensemble de portions de terrain dans un site économique faisant l'objet d'un regroupement suivant leur état d'occupation, leur stade de commercialisation, leur stade d'aménagement et la nature de leur maîtrise foncière."*

Cet objet est, autant que possible, cohérent avec le référentiel cadastral. Il est cependant distinct de l'unité foncière car le stade de commercialisation des terrains à vocation économique ne correspond pas toujours à l'unité foncière ni même à la parcelle cadastrale en vigueur. On constate en effet régulièrement des plans d'aménagement qui anticipent des mouvements cadastraux (par exemple : un remembrement) plutôt que de s'appuyer sur les limites cadastrales. Une ou plusieurs subdivisions de parcelle cadastrale peut donc s'avérer nécessaire à la délimitation d'un terrain à vocation économique.

Le terrain à vocation économique peut renvoyer vers le ou les numéro(s) de parcelles correspondantes..

Les terrains à vocation économique peuvent être regroupés en lots (cf. schéma ci-dessus)

La proposition de ne cartographier que ce qui diverge du cadastre n'est a priori pas retenue car le gestionnaire de site économique s'efforce de qualifier tous les terrains à vocation économique afin d'éditer les statistiques sur l'ensemble du site : disponibilité, usage, occupation du sol, etc.

#### Décision / Actions

*- La modélisation s'oriente vers la notion de terrain à vocation économique. Celui-ci peut anticiper un remembrement cadastral. Il s'appuie globalement sur la limite de parcelle cadastrale mais peut également la subdiviser.*

### **3.3 Standardisation des ZAE ou des sites économiques ?**

Les zones d'activité économique, en tant que sites sur lesquels les EPCI exercent leur compétence, constituent un sous-ensemble des sites économiques. Si le législateur a imposé un inventaire particulier sur les ZAE, la plupart des acteurs considèrent un champ d'observation plus étendu que les seules ZAE.

L'élargissement de l'identification et de la qualification à l'ensemble des sites économiques semble également pertinent pour la complétude du recensement dans le portail national du foncier économique.

En dehors des ZAE, on peut identifier :

- des sites économiques "historiques" regroupant plusieurs établissements présents dans les zones d'urbanisme à vocation économique (Ue, etc.) à l'exception des centre-villes, et n'ayant pas fait l'objet de transfert de compétence à l'EPCI ;
- des établissements isolés (ou mono-fonctionnel) présentant les mêmes caractéristiques mais avec un seul établissement (exemple : le site délaissé de Continental) ;
- des réserves foncières également présentes dans les zones d'urbanisme à vocation économique et correspondant aux projets de zones d'activité économique ou à leurs extensions futures.

#### Décision / Actions

*- Le sous-groupe ZAE décide d'étendre la modélisation et la standardisation des données à l'ensemble des sites économiques, avec une typologie analogue à celle présentée ci-dessus.*

### 3.4 Autres points de modélisation

D'autres points de modélisation n'ont pas eu le temps d'être traités en séance, mais le seront entre les réunions via les issues du Github :

- [issue 8](#) : Un attribut ZAE.vocation dominante ou des attributs booléens ZAE.vocationxxx pour chaque vocation ?
- [issue 9](#) : ZAE attributs optionnels : présence de réseaux ? accès logistiques ?
- [issue 10](#) : L'adresse d'un établissement est-elle à renseigner dans un ou dans plusieurs champs ? Ou bien par simple référence à un objet de la base adresse nationale (BAN) ?
- [issue 11](#) : Faut-il modéliser les unités foncières ? ou doit-on seulement se référer au modèle existant ?
- [issue 12](#) : Quelle forme retenir pour les identifiants d'objets ?

#### Décision / Actions

- *Les discussions se poursuivent en mode asynchrone entre les réunions sur le Github ZAE (tous)*

### 4. Liens utiles

[GT CNIG Aménagement](#), [Mandat](#), [Ressources du GT CNIG Aménagement](#)

[Réunions du GT CNIG Aménagement](#)

[Github Fiches](#), [Standard CNIG Fiches](#)

[Github ZAE](#), [Issues du Github](#), [projet de standard ZAE](#)

[Github Opérations d'aménagement](#), [projet de standard OA](#) <à venir>